

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 octobre 2023, à 17h14, le Comité du Syndicat d'Assainissement de la Boucle de Seine s'est réuni en séance publique dans la salle des mariages située à l'Hôtel de Ville de Houilles, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Président du Syndicat.

(Convocation et affichage effectués le 13 octobre 2023)

PRÉSENTS :

| | |
|---------------------|--|
| HOUILLES | M. Julien CHAMBON – Délégué titulaire |
| | M. Christophe HAUDRECHY – Délégué titulaire |
| CARRIÈRES-SUR-SEINE | M. Michel MILLOT – Délégué titulaire |
| | M. Daniel MARTIN – Délégué titulaire |
| BEZONS | M. Pascal BEYRIA – Délégué titulaire |
| CHATOU | M. Pascal PONTY – Déléguée titulaire |
| | M ^{me} Inès de MARCILLAC – Déléguée titulaire |

ABSENTS :

| | |
|----------|--|
| HOUILLES | M. Pierre MIQUEL – Délégué suppléant |
| | M ^{me} Marina COLLET – Déléguée suppléante |
| | M ^{me} Françoise GAULTIER – Déléguée suppléante |
| | M. Florent DANIEL – Délégué suppléant |
| BEZONS | M ^{me} Paula FERREIRA – Déléguée titulaire |
| | M. Michel BARNIER – Délégué suppléant |
| | M. Éric de HULSTER – Délégué suppléant |
| | M. François SCHMITT – Délégué suppléant |
| | M. Laurent MALOCHET – Délégué suppléant |

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE : /

DÉPART(S) EN COURS DE SÉANCE : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Les délégués présents ont procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. **M. MILLOT** est désigné à l'**unanimité** par le Comité Syndical pour remplir ces fonctions.

I- POINT SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ SYNDICAL

DCS 23/07 – FINANCES – Adoption du Budget supplémentaire 2023

M. le Président expose que le budget supplémentaire a pour principales fonctions de :

- Reprendre le solde d'exécution de la section d'investissement de l'année N-1
- Reprendre les restes-à-réaliser de la section d'investissement de l'année N-1
- Traduire budgétairement la décision d'affectation du résultat d'exploitation N-1
- Ajuster les crédits initiaux votés dans le cadre du budget primitif de l'année N
- Intégrer de nouveaux besoins apparus après l'adoption du budget primitif de l'année N

M. le Président rappelle que le budget annexe du SABS étant un budget géré au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine, il n'affiche aucun résultat.

M. le Président indique que les données générales du projet de budget supplémentaire 2023 se présentent en 0€ en dépenses et recettes au titre de la section de fonctionnement et 3 011 K€ en dépenses et recettes au titre de la section d'investissement.

M^{me} de MARCILLAC demande quels sont les nouveaux besoins rencontrés par le SABS, et qui nécessitent l'adoption de ce budget supplémentaire aujourd'hui.

A la demande du Président, **M. ABDELFETTAH** présente les nouveaux besoins. D'une part pour la section d'exploitation, il est opéré à un ajustement des indemnités des élus de + 1 000 € en raison de l'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2023.

M. ABDELFETTAH précise que l'équilibre de la section d'exploitation est obtenu par la diminution des charges de personnel (sur le poste d'ingénieur non pourvu à ce jour).

M. ABDELFETTAH expose ensuite les dépenses faites à la section d'investissement. Budgétées à hauteur de 3 011 K€, elles sont principalement constituées par : 124 K€ de restes à réaliser N-1, 2 887 K€ d'ajustement de dépenses au titre du présent budget supplémentaire (régularisations à la suite du transfert en 2022 à la CASGBS des excédents de fonctionnement capitalisés).

M. le Président précise que cette dépense s'équilibre en recette.

M^{me} de MARCILLAC demande quels sont les restes à réaliser.

M. ABDELFETTAH liste les restes à réaliser :

- Les travaux de reprise des ouvrages du bassin de rétention/restitution d'eaux unitaires de Bezons pour 104 K€ ;
- Le changement de la pompe 2 Radier du bassin de Bezons pour 7 K€ ;
- Le remplacement de la chaîne de mesure Port Bertrand à Carrières-sur-Seine pour 6 K€ ;
- Le renouvellement de la sonde piézométrique du DO1 Lénine à Bezons pour 2 K€ ;
- Le renouvellement piézométrique de la chambre de répartition Barbusse pour 2 K€ ;
- Le solde de l'étude du schéma directeur de l'assainissement pour 3 K€.

M. ABDELFETTAH rappelle qu'il a par ailleurs été réalisé une régularisation d'écriture pour 2 887 K€. En effet, le SABS ayant perdu la compétence assainissement en raison de son transfert à la CASGBS, ses comptes devaient être soldés et transférés à la CASGBS, actif, passif et résultats de clôture arrêtés au 31 décembre 2021. Dans la mesure où une convention de délégation de compétence a été conclue à compter du 1^{er} janvier 2022, ce transfert des comptes à la CASGBS ne pouvait pas être effectué, le SABS devant disposer d'une trésorerie suffisante pour exercer les compétences qui lui sont déléguées pour 3 ans. Néanmoins, le SABS a choisi de transférer les résultats de clôture d'investissement et de

fonctionnement à la CASGBS dès 2022. A cet effet, un mandat a été émis au compte 1068 pour transférer le résultat de la section d'investissement d'un montant de 3 360 011,48 €. Or, le compte 1068 présentait un solde créditeur au 31 décembre 2021 de 472 947,05 €. En conséquence, il ne devait pas être débité pour un montant supérieur à ce montant. Pour rééquilibrer tout cela on va prendre une partie au 1021

M. le Président précise qu'il s'agit d'un jeu d'écriture et non d'une opération budgétaire.

Après présentation du rapport par M. le Président, le Comité Syndical passe au vote.

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-7, L.1612-11 ;

Vu les instructions budgétaires et comptables relatives à l'application de la M49 ;

Vu la délibération n° 23/03 du 22 mars 2023 portant adoption du budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n° 23/05 du 29 juin 2023 portant adoption du compte administratif 2022 ;

Vu le projet de budget supplémentaire 2023 ;

Considérant que l'assemblée délibérante peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

APRÈS AVOIR EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **ADOpte** le budget supplémentaire 2023 conformément au document joint en annexe.

Article 2 : **Charge** Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TECHNIQUE – Réception des travaux du bassin de Bezons

M. le Président annonce que les travaux réalisés sur le bassin de Bezons sont officiellement terminés. Il précise que la pompe qui permet de réaliser la « chasse d'eau » du bassin a été mise en place.

A la demande de M. le Président, **M. HOUSET** revient sur les travaux réalisés. Il indique à l'assemblée que les essais sont programmés et vont commencer au mois de novembre. Il précise que la réception des ouvrages sera également faite, en parallèle, sur le mois de novembre. De cette manière, le SABS pourra bénéficier d'un bassin en fonctionnement complet début décembre.

M. le Président demande qui est le syndicat en amont du bassin car c'est, en effet, eux qui vont nous envoyer le flux pour remplir à environ 20% le bassin, afin de réaliser les tests.

M. HOUSET indique qu'il s'agit du syndicat Boucle Nord de Seine, avec qui il a au demeurant été très difficile d'entrer en contact. Il précise que le SABS bénéficie également de la météo puisque les précipitations vont permettre de remplir pour partie le bassin.

M^{me} de MARCILLAC se félicite pour cette avancée et précise qu'il s'agit vraiment d'une excellente nouvelle.

M. le Président demande s'il y a des questions sur ce point. *Aucune manifestation dans la salle.*

TECHNIQUE – Poste de l'abreuvoir

M. le Président précise que ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour mais qu'il lui semblait important de rendre compte des actions prises par le SABS ces dernières semaines. En effet, les charbons ont été remplacés afin de limiter les odeurs signalées par les riverains de la rue de l'Abreuvoir.

M. HOUSET précise qu'il devait effectivement urgent de changer ses charbons qui n'avaient plus aucune efficacité.

M. MILLOT souligne que pour lui, les problèmes rencontrés par les riverains ne se limitent pas aux odeurs. Il s'agit avant tout d'un problème de refoulement des eaux. En effet, sur 100m linéaire, on peut observer un refoulement des eaux quasi constant.

M. MILLOT se demande s'il ne s'agit pas d'un problème d'équilibrage de pompe rue de L'abreuvoir.

M. le Président prend note de cette piste et indique que des investigations seront menées.

TECHNIQUE – Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement

M. le Président indique à l'assemblée qu'il lui importe d'accélérer enfin sur la traduction de ce schéma directeur. Il indique qu'il va à présent falloir convaincre l'agglomération de se rallier aux démarches entreprises par le SABS, dans la continuité des prescriptions du schéma directeur.

M. le Président précise que le SABS a, à présent, besoin d'une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour challenger le schéma directeur et, le cas échéant, le mettre en musique.

M. MILLOT demande au président si ce schéma ne risque pas être redondant avec le schéma lancé par la CASGBS ?

M. HOUSSET précise alors que les deux schémas directeurs n'interagissent pas dans la même temporalité. En effet, la CASGBS commence seulement à monter et construire leur schéma directeur. On peut donc légitimement conclure qu'avant qu'il soit mis en œuvre sur la partie qui concerne le SABS, plusieurs années vont s'écouler. Il est donc tout à fait pertinent de lancer ce schéma.

M. le Président indique que la prochaine étape est de commander la modélisation 3D, indispensable pour poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur.

M. HOUSSET précise que, en effet, le schéma directeur demandait des investigations complémentaires. La modélisation 3D devrait permettre de pouvoir déterminer les travaux à mettre en œuvre pour que cet équipement fonctionne comme il le devrait.

M. HOUSSET précise que les investigations ont été lancées. De surcroît, il indique que le SABS va également remplacer les échelles d'accès puisqu'ils ont constaté de gros problèmes de corrosions. Ce remplacement est en cours de chiffrage mais l'objectif est de lancer les remplacements avant la fin de l'année.

M. le Président précise que les seuils de surverse vont également être rehaussés, toujours sur les recommandations du schéma directeur. Il indique que le SABS mettra en place une surverse jusqu'au T200 rue Emile Zola afin de limiter la mise en charge rue Hoche fin d'année 2024. Actuellement, sur ce secteur, des affluents sont rejetés directement dans la Seine, l'objectif est donc de créer une surverse pour récupérer ces eaux, les traiter et les rejeter.

M. MILLOT demande s'il est possible de quantifier ces eaux reverser directement dans la Seine aujourd'hui ?

M. HOUSSET indique que oui car la police de l'eau surveille et connaît les quantités. A ce jour, le SABS est même en mesure d'identifier la provenance de ces surverses. Il précise que le SABS a, jusqu'à présent, bénéficié d'une souplesse vis-à-vis des avertissements et signalements reçus par la police de l'eau.

M. DE MERCILLAC indique qu'elle risque d'être beaucoup plus vigilante à présent, notamment par rapport aux Jeux Olympiques 2024.

M. le Président rappelle qu'ils ont également entrepris des gros travaux en amont, notamment au niveau de la Marne où il y avait des communes qui n'étaient même pas raccorder. Il indique également avoir demandé à M. HOUSSET que le SABS puisse avancer sur le schéma directeur car il serait temps d'actionner les choses.

M^{me} de MARCILLAC demande si la dynamique va-t-elle être la même lorsque cela passera à l'agglomération ? Elle précise qu'on peut légitimement se questionner sur ce point...

M. le Président demande s'il y a des questions sur ce point. *(Aucune manifestation dans la salle)*

TECHNIQUE – Annulation de la DSP

M. le Président indique que cette DSP, Délégation de Service Public, avait été demandée pour pallier aux difficultés rencontrées par les services dans la procédure pour gérer le quotidien du syndicat. Cette annulation est donc assez embêtante.

M. HOUSSET rappelle que le SABS avait retenu un prestataire, après une mise en concurrence, pour assurer cette DSP et que le marché était donc bien avancé. Malheureusement, l'agglomération a indiqué qu'il manquait des éléments et ont donc décidé de relancer le marché.

M. HOUSSET précise que le SABS a prolongé les 3 marchés (entretien du réseau d'assainissement et des ouvrages annexes, maintenance des systèmes de surveillance sur 5 points et exploitation du bassin de stockage/restitution situé place des Fêtes à Bezons) jusqu'à la fin de l'année 2023. Cependant, il a été décidé de lancer un marché unique, afin de n'avoir plus qu'un seul prestataire pour 2024 et ainsi faciliter les échanges. Notre priorité est de pouvoir répondre à l'entretien de nos équipements.

M. le Président confirme que le marché unique va aider le syndicat à mieux gérer l'entretien.

M. MILLOT s'interroge car, pour lui, c'est long de passer un marché.

M. HOUSSET le rassure et indique que le marché est en cours de rédaction ? L'objectif est de publier d'ici une quinzaine de jour. Le choix d'un marché de 1 an renouvelable 3 fois jusqu'à 4 ans maximum a été fait. Pour précision, la publication sera faite par l'agglomération mais c'est bien le SABS qui va ensuite analyser les offres remises. Le rapport d'analyse des offres sera ensuite revu par l'agglomération.

M. le Président demande s'il y a des questions sur ce point. *(Aucune manifestation dans la salle)*

II- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2023

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 est adopté à l'**unanimité**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h38.

Le Président,


Julien CHAMBON